

PRIX DE L'ABONNEMENT

Table with 2 columns: Edition (Quotidienne, Hebdomadaire) and Price (An, 6 mois, 3 mois).

Un an, en comptant d'avance

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT."

QUEBEC, 21 AVRIL 1891

TARIF DES ANNONCES

Table with 2 columns: Type of advertisement and Rate.

Rédacteur en chef: ERNEST CHOUINARD

LA JUSTICE

QUEBEC, 21 AVRIL 1891

Le McGrooveisme

Voilà que nous allons revenir en pleine phase de McGrooveisme. Déjà, le vieux Canadien recommence à rugir, le matin de bonne heure, et nous en avons pour toute la journée dans l'oreille de ses cris d'indignation.

Le public, à tort ou à raison, s'attendait à être vivement intéressé sur les affaires de McGrooveisme durant cette session de la cour criminelle à Québec, mais, pour des causes que nous ne discuterons pas, le McGrooveisme n'a pas encore donné pour la peine d'en parler.

Certains journaux en ont fait la remarque, ils sont même allés jusqu'à des insinuations désobligeantes pour le directeur du Canadien, qui n'entend pas badiner là-dessus et jure ses grands dieux qu'il restera sérieux.

S'il n'aurait pu nous changer de front, il déclare qu'il a nullement changé d'intention, et qu'il ne s'est fait élire député du peuple au Communica que pour servir sa cause, poursuivre ses dénonciations et vider les querelles d'Anglais.

Il en est venu à cette décision, paraît-il, de mettre de suite la main à la source du mal et de ne pas la laisser prendre dans les engrangements et les courtois, sans fin de la justice.

"Au dernier terme, dit-il, je voulais que la procédure marchât. C'est à juger et jurer se sont débrouillés sous mes pieds. Le sheriff était l'arrière cousin d'un sénateur qui avait prouvé des gens."

"Qu'est-ce que cela me faisait, à moi, qui étais prêt à prouver les accusations que j'avais portées — toutes et chacune d'elles ?"

"Je sortis de l'enceinte judiciaire avec mon petit bonheur, c'est-à-dire avec mes frais, déboursés etc., etc."

"Je crus, ou plutôt je vis que l'on se moquait de moi tant que je ne prendrais pas des moyens plus sûrs d'arriver à justice."

"Mon élection devint; je me fis nommer député."

"Afin d'avoir le droit de m'adresser au premier tribunal de la nation, le parlement."

"Voilà donc l'ennemi du McGrooveisme devant le premier tribunal de la nation, il est député au parlement."

Comme il le dit ailleurs, c'est au parlement que le scandale en question a germé, qu'il a pris racine, et c'est bien là qu'il convient, en effet, d'en exposer tous les fruits, petits ou gros, à la vue de la nouvelle députation. Et si les intérêts du McGrooveisme paraissent aujourd'hui pressés d'en finir devant les tribunaux, c'est qu'ils ont compris peut-être qu'une première lessive leur ferait grand bien avant de se montrer au nouveau parlement.

Ce que nous voulons, pour notre part, c'est que le McGrooveisme soit connu, et l'on dit tout, que l'on sache tout, que l'on fasse le procès des coupables devant les tribunaux, devant le parlement, peu importe, pourvu que ce soit à la face du public.

Or, M. Tarte nous en donne l'assurance. Qu'on nous permette de citer ce qu'il en dit ce matin :

"Nous allons voir bientôt si je réussis."

"M. McGroovy n'a poursuivi pour quelques faits. Il a omis l'affaire, le job de l'Admiral, Je lui donne avis, dès ce moment, que je vais le citer au tribunal de ses pairs, de nos pairs à nous deux, pour d'autres manœuvres. Nous ne sommes séparés que par quelques jours de l'heure où je formulai, pour le pays, les accusations complètes."

Je comprends la fureur des associés de M. McGroovy et la sienne. Leurs espérances ont été l'une après l'autre déçues. Leur argent n'a pas eu assez de puissance pour me faire céder ou m'écraser. Ils ont fait jouer de grosses influences pour faire changer le cours ordinaire de la justice. Le procureur-général, les représentants de la Couronne ne sont pas faits les instruments des projets de M. McGroovy et de sa clique. Ils sont à la justice, dans le but suprême est d'amener à châtiment les prévaricateurs."

Dés avant l'ouverture de ce terme, des imprévus avaient dit : le gouvernement fédéral a résolu de faire ceci, d'empêcher cela. Leur langage, propre à créer les plus graves malentendus, et les impressions les plus fausses, a éveillé l'attention de ceux qui ont le devoir de diriger l'administration de la justice."

"D'abord, le gouvernement fédéral ne fera pas de saluts à M. McGroovy, j'en ai et dois en avoir l'assurance. Il y a beaucoup d'honnêtes gens dans le cabinet de Sir John A. Macdonald."

En second lieu, c'est un malheur que de jeter dans la rue, dans les masses, l'idée que le pouvoir central chercherait à exercer du contrôle ou l'en n'en a pas. L'honneur de Dieu, faisons en sorte que la justice reste au dessus de tout soupçon."

Ceux qui accusent la Couronne en cette circonstance, n'en agissent ainsi que pour servir de détestables fins. Pour être franc et net ils savent qu'ils ne disent pas vrai. Ce sont les mêmes qui écrivent que je recule devant mes accusations, quand ils savent, encore, que dans quelques jours je les aurai portées à la connaissance du plus haut tribunal de ce pays."

Attendons la fin, la chose en vaut bien la peine. Dans quelques jours le parlement d'Ottawa s'ouvrira.

M. Tarte et M. McGroovy se trouveront en présence l'un de l'autre. Toute la députation aura les yeux sur eux, tout le pays s'intéressera à ce qu'ils vont se dire.

Nous avons assez souffert, à Québec, des infamies qui vont s'y dévoiler pour que nous sachions attendre encore quelques jours sans rien compromettre.

La mine est bien préparée, il ne faut pas en manquer l'explosion, que redoutée, avec tant de raison, le gouvernement fédéral.

A MANITOBA

Le Manitoba du 8 avril nous met au courant de ce qui se passe, et de ce qu'on peut prévoir pour l'avenir dans Manitoba sous le régime Martin. On veut s'emparer, sans honte et sans vergogne, des écoles bâties par les catholiques pour les transporter dans les écoles les plus convenables pour les protestants et en faire des écoles publiques.

Voici un extrait de la lettre qu'adressent au journal le Manitoba, les citoyens catholiques de Lacombe :

Monsieur le Directeur, Je m'empresse de vous écrire ces quelques lignes pour vous mettre au courant de ce qui se passe ici en ce moment. Les protestants qui habitent notre municipalité se proposent de tenir une assemblée jeudi, dans le but de s'entendre sur le choix d'un site pour y transporter nos maisons d'écoles catholiques et d'en faire des écoles publiques (protestantes).

Evidemment les persécuteurs s'embarrassent et leur pied s'affermir dans la voie sur laquelle ils sont lancés. La résistance molle qu'ils ont rencontrée explique leur attitude, ils savent qu'avec les catholiques ils n'ont rien à craindre en fait de représailles, qu'on peut les tondre et les tailler sans s'exposer à aucun danger. C'est pourquoi ils paraissent bien décidés à exécuter le diabolique plan de Martin.

Les malades du temps de Molère devaient mourir selon toutes les règles de la médecine. C'était leur unique consolation ; les catholiques de Manitoba vont périr constitutionnellement, quand les persécuteurs les auront dépouillés de tout et qu'il ne leur restera plus que le choix d'être protestants ou de s'en aller, ils pourront au moins se féliciter d'être les martyrs de la constitution.

Il nous semble pourtant que lorsqu'un voleur prend un homme à la gorge et veut l'étrangler pour le voler, il est bien permis à la victime d'employer les moyens extrêmes pour sauver sa vie, malgré les lois qui ordonnent de ne pas se faire justice soi-même, et malgré le commandement de Dieu qui dit : "Tu ne tueras pas."

Je serais curieux de savoir comment se conduiraient les protestants de la province de Québec s'il nous prenait envie de les molester, comme le gouvernement Greenway moleste les catholiques de Manitoba. Je m'imagine que toute la province d'Ontario serait sur pied avant trois semaines et que les journaux anglais feraient un vacarme du diable.

La conduite des journaux bleus de la province de Québec en présence de la tyrannie exercée contre leurs frères de Manitoba a quelque chose d'alarmant. Dans la société civile, quand un homme est témoin impassible d'un meurtre sans faire aucune protestation, les lois humaines le condamnent comme coupable du crime.

Les lois humaines ne nous condamnent pas pour assister froidement à la persécution de nos frères de Manitoba, mais la loi divine dont les hommes n'ont rien à attendre certainnement. Dieu nous demandera compte d'avoir laissé assassiner nos frères sans presque élever la voix pour protester ; un jour qui n'est peut-être pas éloigné, nous subirons la même persécution sans trouver de défenseurs.

On dit que le secrétaire Blaino a donné à Sir Julian Pannofoto l'assurance verbale que pendant les négociations relatives à la question de la mer de Behring, aucun saisis de navires anglais ne serait fait dans cette mer. On ajoute qu'on s'est conformé avec cette promesse verbale, des avis ont été envoyés par un message aux commandants des croiseurs américains qui s'apprêtaient à partir pour la mer de Behring. Cet arrangement temporaire et amical est bien vu dans les cercles politiques.

Requête au Gouverneur-général au sujet de l'abolition de la langue française

Il y a quelques jours, avant l'expiration du délai fixé pour le désaveu, les députés d'origine française dans notre législature adressèrent la requête qui suit à Son Excellence le gouverneur-général en conseil, pour demander le désaveu du chap. 14, 53 Vic., des statuts de Manitoba, décrétant l'abolition de la langue française, comme langue officielle. Cette requête a été transmise par l'hon. M. La Rivière à l'hon. Secrétaire d'Etat.

A Son Excellence le Gouverneur-général en Conseil, Qu'il plaise à Votre Excellence, La pétition des députés représentant la population française à la législature de Manitoba, expose ce qui suit :

1. Attendu que la clause 23 de l'Acte de Manitoba décrète ce qui suit : L'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera autorisé dans les débats des chambres de la législature, mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux du Canada qui sont établis sous l'autorité de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et par devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de la Province, il pourra être également fait usage de l'une ou l'autre de ces langues. Les actes de la législature seront imprimés dans ces deux langues ; et

2. Attendu que la population française de Manitoba a joui du libre exercice des droits et privilèges susdits durant dix-huit années, jusqu'en 1890, sans molestation de la part des administrations qui ont gouverné la Province durant cette période ; et

3. Attendu que le chapitre 14 des actes de la législature de Manitoba, passé en la 53me année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, et sanctionné par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de Manitoba, le 12 mars 1890, décrète l'abolition de l'usage officiel de la langue française dans les débats de l'Assemblée législative et dans les cours de justice ; et

4. Attendu qu'en vertu du dit chapitre 14, ni les procès-verbaux et ni les journaux de la chambre, pas même les statuts de la dite année 1890, n'ont été imprimés en français au détriment de nos nationaux et au préjudice de leurs droits constitutionnels solennellement garantis et par le Parlement de la Puissance et le Parlement Impérial lui-même.

En conséquence, vos pétitionnaires prient Votre Excellence de daigner user de sa prérogative constitutionnelle et de révoquer le chapitre 14 des statuts de Manitoba (1890), et vos pétitionnaires ne cessent de le prier.

A. F. MARTIN, député de Morris ; ROGER MARION, député de St. Boniface ; Wm. LACOMBE, député de La Vérandrye ; THOMAS GELLEY, député de Cartier ; MARTIN JEROME, député de Carillon.

LA "MAFIA"

Le correspondant du Monde Illustré, Henri Roulland nous donne les intéressants détails suivants sur la société secrète la Mafia :

Je n'ai pas l'intention de parler ici du terrible drame de la Nouvelle-Orléans. Les gazettes quotidiennes et les journaux d'informations ont dit tout ce que ce sinistre sujet comporte, et le Monde Illustré a complété leurs récits par des croquis très sur les lieux mêmes, mais en un historien, si (toutefois) mes lecteurs ne trouvent pas cette qualification trop ambitieuse.

La redoutable association qui a décrié la mort de l'infant Henry, et de tant d'autres, tire son nom d'un brigand italien nommé Mafia, qui vivait il y a près de cent ans. Sachant qu'il n'échapperait pas à la mort ignominieuse des assassins s'il était pris, Mafia recruta des larrons de son pays, leur imposa des lois et une discipline terribles, et s'abrita avec sa troupe dans les maquis de la Sicile. Fra Diavolo est la personification exagérée de Mafia et de ses successeurs. Ces voleurs de grands chemins ont fait souche, et chose presque incroyables à la fin du XIXe siècle, ils ont des descendants et des imitateurs dans presque tous les pays, mais surtout en Amérique. Cette société se compose presque exclusivement de Siciliens et d'acceptés grecs comme membres que les faussaires et les assassins.

Signor Ruffio, consul italien à New-York, est l'autorité sur laquelle je m'appuie pour dire que la première motion qu'on ait eu de l'existence de la "Mafia" remonte au commencement du siècle. A cette époque vivait à Sirini, ville de Sicile, une riche et honorable famille du nom de Giovanni, composée de neuf personnes. Cette famille fut condamnée par la "Mafia", et elle fut exterminée en l'espace de huit semaines. Le père fut le premier assassiné ; on le trouva, un coup de stylet au cœur, sur le seuil même de sa maison. Huit jours après vint le tour de la mère qui fut trouvée au même endroit, portant la même blessure. L'autorité échoua dans ses investigations, et malgré son surveillance incessante, on ramassa, huit jours après ce second meurtre, le corps du fils aîné à la place où l'on avait tué ses parents. Les autres suivirent de point en point, et le lendemain, par ordre de primogéniture, jusqu'à l'extermination de la famille. Un gredin nommé Sipoli, soupçonné d'avoir participé à ces assassinats, fut arrêté et emprisonné. C'est à lui que l'on doit les premières révélations sur l'existence de la "Mafia". Il déclara que la famille Giovanni avait encouru la haine de la société en livrant à la justice un criminel "Mafioso". Plusieurs témoins à

charge dans ce procès furent plus tard poignardés par la "Mafia". Le gouvernement, enfin éclairé sur la nature et l'organisation de cette bande, prit des mesures énergiques pour l'écraser. Ce fut en vain, les "Mafiosi" furent presque toujours insaisissables.

Un officier de la police Milanais découvert en 1868 un signe auquel on pouvait reconnaître les membres de la "Mafia". C'était une petite croixière près de l'oreille gauche, obtenue probablement par la brûlure d'une cigarette. Un certain nombre de criminels arrêtés sur cet indice révélateur furent exécutés.

La société changea alors son signe de reconnaissance et, un an après, l'officier de police milanais recouvra le prix, de sa découverte : un coup de stylet au cœur. Il y a quelques années, un Sicilien nommé Vincenzo Anditi, voulant exercer une vengeance, incendia une maison dans les environs de la Nouvelle-Orléans. Il fut pris et condamné à plusieurs années de pénitence. Il profita de son séjour en prison pour organiser parmi ses co-détenus une bande de la "Mafia". Dix ans après, il fut libéré, il se rendit à Chicago où il se fit connaître. Ayant des griefs contre un de ses compatriotes qui avait refusé d'entrer dans sa bande, il l'attira chez lui en le poignardant. Après ce meurtre, il alla habiter New-York où il vécut de la vente des fruits. Grâce à son activité, où à ses rapines, son commerce prospéra et il put bientôt ouvrir boutique à son compte. Mais les membres de la "Mafia" les "Mafiosi" ne se laissent pas de tout ce qui est honnête et régulier ; Vincenzo Anditi, las du vivre comme un brave homme, mit le feu à son magasin dans le but d'enseigner une forte prime d'assurance. Sa manœuvre échoua, et la déposition d'un compatriote faillit le faire égarer de nouveau. Vincenzo déclara, in petto, vendetta à cet honnête homme et, ayant attiré chez lui, il lui fit la figure d'un coup de rasoir à la balafre partait du front jusqu'au menton.

En 1888, Antonio Fracconio fut assassiné à quelques pas de l'Institut Corder, à New-York. La "Mafia", dont il était membre, l'avait déclaré traître à ses serments. On assure aussi que le meurtre de Carmelo Faraci, trouvé poignardé dans les bois de Staten Island en 1881, eût été également fait au compte de la "Mafia". C'est un fait relatif à Faraci que Fracconio s'attira la haine des "Mafiosi" en faisant une déposition défavorable à la sinistre bande. Le tribunal de la "Mafia" condamna Fracconio à la peine de mort et confia l'exécution de la sentence aux frères Carlo et Vincenzo Quarara ; le premier fit tomber le condamné dans une embuscade où lui perça le cœur d'un coup de stylet (attenti).

La "Mafia" est une société moderne avec une organisation moyen-âge. Elle est en relations avec la "Camorra" de Naples, une autre association plus moins redoutable qui se recrute non-seulement parmi les Italiens, mais aussi parmi les bandits Grecs qui y apportent leurs coutumes et leur traditionnelle passion du meurtre.

Un Sicilien croit pouvoir agir seul et se passer de la protection des lois, on peut être sûr que c'est un "Mafioso".

En 1879, un riche propriétaire de Palerme traitait chez lui en voiture. Au détour d'un chemin six bandits embusqués débouillèrent sur lui lors carabines. Par un hasard miraculeux aucun coup ne porta et notre homme, égarant son cheval à tour de bras, était hors d'atteinte lorsque ses agresseurs eurent rechargé leurs armes. Cet étrange voyage ne se plaignit pas aux autorités, mais dans l'espace de quelques mois, six cadavres furent trouvés dans les environs de sa demeure : une "Mafia" avait attaqué un "Mafioso" plus fort qu'elle.

Les Siciliens admettent des crimes. Tous les meurtres sont connus, mais personne ne dit mot. Un gredin sicilien disait à un voyageur : "Cette maison appartient à un homme respectable, très respectable ; l'autre jour il a tué son ennemi ; c'est un des hommes les plus honorables de l'endroit."

Un Sicilien veut vendre sa ferme : un "capo Mafia" veut l'acheter ; personne n'osera s'opposer. Un "Capo Mafia" ne présente pas d'objets mobiliers ; aucun adversaire n'ose se présenter et le "Capo Mafia" est invariablement élu à l'unanimité. Il peut avoir commis vingt meurtres ; ses poches peuvent être remplies de fausses monnaie, cela n'y fait rien.

Dans ce étrange pays on ne peut même congédier son domestique sans risquer de mécontenter l'invisible "Mafia", et, même quand elle est inconnue, la "Mafia", c'est le p. cure avec le rasoir ou le stylet.

L'Italie n'a pas la "Mafia" et se défend de l'avoir ; elle régit, dit-elle, en Sicile. Soit. Mais elle a la "Camorra" qui, en apparence détruite ou dispersée, existe cependant occultement et manifeste encore trop souvent son existence et sa puissance. Cette société comprend trois degrés. Un novice s'appelle "Garzone de la Mafia" ; le deuxième degré : "Picciotto di Scario" ; et enfin l'initié est le "Camorrista".

Le novice suit comme l'ombre les victimes désignées par le tribunal de la "Camorra", et rapporte au tribunal ses lettres les moindres mouvements. Le "Picciotto" est initié aux secrets de l'ordre et exécute les intérêts pour un migrant saïrai qui lui compa : la "Camorra" ; il vit dans le luxe et aspire d'obtenir le troisième degré, le troisième parmi les élus, d'obtenir en fin de compte le titre de "Camorrista". Le stag du "Picciotto" est ordinairement long, mais une action d'éclat peut l'abrégé beaucoup. Un coup de stylet artiquement donné, un long séjour en prison, un faux témoignage victorieux, du succès dans le recrutement, etc., sont autant de titres à l'avancement.

Le code pénal de la "Camorrista" a une supériorité extraordinaire sur tous les codes du monde ; il est court, concis, et ne comporte pas une procédure inconcevable à l'entendement de ses tribunaux qui sont tous les honnêtes gens. Ce code est composé de deux articles qui n'admettent aucune atténuation. Les voici :

ART. I. — Pour une première offense : le prego. (C'est une balafre faite au visage au moyen d'un rasoir).

ART. II. — Pour la récidive : le Colletto. (Coup de stylet au cœur).

Voilà contre quels monstres les sociétés policiées ont à se défendre. Cette rapide revue ne suffit-elle pas à expliquer sinon à excuser, la rage d'extermination qui s'est emparée des habitants de la Nouvelle-Orléans ? Pour ma

part, je n'approuve pas ce massacre sommaire, dans lequel la fureur populaire a peut-être compris des innocents ; mais s'il m'eût démontré qu'ils sont tous coupables, que ce sont des initiés à l'infâme société qui, de propos délibéré, s'est mise hors la loi en pratiquant systématiquement le vol et l'assassinat, je réserverai un pitié pour leurs victimes et formulerais le vœu de voir enfin tous les honnêtes gens traquer ces bandes et les écraser comme on écrase une bête malfaisante.

On a parlé de corruption du jury ; n'est-ce pas plutôt la crainte, la certitude même de payer de leur vie la sentence de mort qu'ils avaient prononcée qui a poussé le jury à acquiescer les coupables ? L'expérience est là qui prouve que juges, jurés ou témoins ne peuvent espérer de la "Mafia" ni répit, ni miséricorde.

Les exécutions de la Nouvelle-Orléans sont-elles un exemple salutaire pour les "Mafiosi" ? Je ne le crois pas. Il est donc temps que les gouvernements se mettent en garde contre la "Mafia" en décidant que les juges, les jurés, les magistrats d'infamie à cette bande constituée un crime entraînant la peine de mort. Ce serait une mesure préventive répudiée par tous les codes, c'est vrai, mais, une fois, la "Mafia" s'est mise elle-même en dehors de la loi, hors la société, hors l'humanité.

HENRI ROULLAND.

Les jurons de M. le Maire

La ville de Sanbury, Pennsylvanie, a été égayée par un amusant procès qui s'est plaidé devant le juge de paix Weaver.

Le "général" Storch, qui venait de donner sa démission de maire de la ville, a été arrêté et traîné devant le juge Weaver sous l'accusation d'avoir préféré vingt-sept jurons. Les faits étaient indubitables.

Les jurons avaient eu la semaine dernière, propos de loi, un procès devant le même juge, et c'est à ce moment d'une discussion, dans la salle même d'audience, avec l'aveu de la partie adverse, qu'il avait poussé les vingt-sept jurons.

Un ennemi politique de l'ex-maire, qui se trouvait parmi les spectateurs, prit note de chaque juron sur son calepin, et c'est sur sa plainte que le général Storch a été arrêté. De peur de laisser échapper quelques nouveaux jurons, l'accusé n'a même pas essayé de se défendre et le juge Weaver l'a condamné sans plus de formalité, en vertu d'une vieille loi de l'Etat de la Pennsylvanie, à 60 cents d'amende par juron, ce qui, avec les frais s'élevait exactement à \$20.

Ce procès a causé, dit-on, un certain scandale à Sanbury.

Depeches de nuit

Terreneuve et la Nouvelle-Ecosse

Un message à la législature de la Nouvelle-Ecosse

Halifax 20 avril. — A l'assemblée législative cette après-midi, l'Orateur Pater a donné lecture d'un message adressé à la législature de la Nouvelle-Ecosse par le parlement de Terreneuve : en réponse à l'adresse que l'hon. M. Fielding a transmise à la colonie la semaine dernière. Ce document dit en substance que toutes les colonies devraient s'unir pour aider Terreneuve à obtenir le rattachement de ses griefs, parce que tous leurs intérêts sont identiques et également en péril dans la crise actuelle. Il parle ensuite de la législation que l'on veut faire au parlement impérial relativement à l'interprétation des traités survenus entre la France et l'Angleterre. Cette législation est arbitraire dans ses tendances, injuste et barbare dans son application. Le législateur de Terreneuve exprime ensuite ses remerciements à la Nouvelle-Ecosse pour la sympathie générale qu'elle lui a témoignée et lui donne l'assurance que, dans des circonstances analogues, Terreneuve sera prêt à en faire autant vis-à-vis la Nouvelle-Ecosse.

Le chef de l'opposition s'est levé après la lecture de ce message et a dit que la réponse de M. Bond était, exactement ce qu'il avait prévu. "Cela lui prouve que lui et ses partisans ont eu raison de voter contre la résolution de l'honorable M. Fielding. Car il est évident que le secrétaire colonial de Terreneuve y a vu une approbation des efforts que cette colonie fait pour obtenir, avec les Etats-Unis, un traité de réciprocité spéciale pour elle, traité qui aurait pour effet de donner aux navires pêcheurs américains des privilèges exclusifs au détriment des pêcheurs canadiens."

M. Bond ne répond pas même à la demande que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a adressée dans sa résolution à l'effet d'interdire l'avantage pour nos pêcheurs d'acheter de la boëte sur les côtes de Terreneuve.

Le chef de l'opposition termine en tournant en dérision toute cette affaire. L'hon. M. Fielding dit que le député de Shelburn a interprété à sa manière la réponse du gouvernement de Terreneuve. Il est d'opinion que l'action de la Nouvelle-Ecosse aura un heureux effet sur le règlement de ces difficultés. Souhaitons pour le moment on pouvait s'attendre à une autre réponse que celle-là que plusieurs députés de l'île de Terreneuve sont maintenant en députation en Angleterre."

Cette affaire est le sujet de toutes les conversations dans les cercles politiques.

Nouvelles de Montréal

Montréal, 20 avril. — Le terme d'avril de la Cour de Révision s'est ouvert ce matin. L'honorable juge au chef, Sir Francis Johnson, et les juges Mathieu et Wirtelo étaient sur le banc.

Une délegation composée de MM. H. Welch, représentant l'association des commis-voyageurs de l'Etat du Maine, est arrivée en cette ville aujourd'hui. Le but de son voyage est de faire les arrangements nécessaires pour la visite que fera en juin prochain l'association qu'elle représente.

Une fille du nom de Marie-Louise Latromouille, arrivée ici vendredi dernier d'Ottawa, s'est réfugiée dans une maison suspecte de la rue Montcalm. Elle est tombée subitement malade dimanche dernier et est morte aujourd'hui en dépit des soins du docteur Dugas. On croit que la mort de cette jeune fille est due à une infection naturelle. Les experts médicaux, en outre, ont encore à la morgue en attendant que des amis de la défunte viennent d'Ottawa.

Le Pacifique Canadien a déjà commencé à reconstruire ses usines qui ont été incendiées ce matin. Des hommes en grand nombre sont actuellement à employer les débris.

Les élections de la Nouvelle-Orléans ont été terminées par un arbitrage, se sont terminées dans la première semaine de mai. Le Pacifique demande compensation pour la construction défectueuse d'une partie de la ligne, la section Ouderdouk, dans la Colombie Britannique. La commission d'arbitrage se compose de M. M. Boyd, T. C. Keefe, Ottawa, et C. C. Gregory, Antigonish, N. B.

Le lieutenant Panet, fils du colonel Panet, député ministre de la marine, a accepté de faire quelque temps de service à Bermuda. Il est dans le moment attaché au régiment des ingénieurs royaux, à Frons, dans les Indes.

Les ouvriers tailleurs d'Ottawa se sont mis en grève parce qu'on leur a refusé les quinze centimes par jour qu'ils demandent en sus de leurs salaires actuels. M. Walter Smith, le président de l'Union dit que son organisation est puissante et que de plus il a l'appui de l'Union Internationale des tailleurs.

Ottawa, 20 avril. — Les arbitres ont terminé l'audition des témoins et les plaidoiries dans la cause de Barber vs la Reine. M. J. B. Barber, manufacturier de papier, poursuit le gouvernement fédéral pour violation de contrats.

Les élections caennaises du Pacifique Canadien contre le gouvernement fédéral, qui ont été soumises à un arbitrage, se sont terminées dans la première semaine de mai. Le Pacifique demande compensation pour la construction défectueuse d'une partie de la ligne, la section Ouderdouk, dans la Colombie Britannique. La commission d'arbitrage se compose de M. M. Boyd, T. C. Keefe, Ottawa, et C. C. Gregory, Antigonish, N. B.

Le lieutenant Panet, fils du colonel Panet, député ministre de la marine, a accepté de faire quelque temps de service à Bermuda. Il est dans le moment attaché au régiment des ingénieurs royaux, à Frons, dans les Indes.

Les ouvriers tailleurs d'Ottawa se sont mis en grève parce qu'on leur a refusé les quinze centimes par jour qu'ils demandent en sus de leurs salaires actuels. M. Walter Smith, le président de l'Union dit que son organisation est puissante et que de plus il a l'appui de l'Union Internationale des tailleurs.

Le Dr McEachran, M. F. Vanase et M. McCormick, candidat latin à Huntington, ont tenu un conseil, ainsi que M. Croighton, directeur-gérant de l'Éclair, de Toronto, sont ici pour affaires politiques.

Lord Kilourie, fils du comte de Cayn, succédera probablement à l'hon. E. Stanley, auprès du gouverneur-général du Canada. Il est maintenant officier subalterne du second régiment des grenadiers et fait le service militaire depuis six ans.

Ontario

Belleville, 19 avril. — L'élection de M. Bartlett, député de Hastings-Est, à la chambre des Communes est contestée.

Sto Catherine, 20 avril. — Un jeune homme du nom de Dolly Zavitz, employé chez un fermier résidant près du Port Colborne, s'est suicidé hier dans un moment d'aliénation mentale.

Toronto, 20 avril. — L'élection de M. Ingram, député conservateur de Eglinton-Est, à la chambre des Communes est contestée. Le pétitionnaire est M. Benjamin Hathaway, fermier du township de Yarmouth.

A une assemblée du comité des travaux qui eu lieu ce matin à l'hôtel de ville, la compagnie du téléphone Bell a fait application pour obtenir la permission de poser des poteaux dans la ville. Il a été suggéré de demander à la dite compagnie de payer une taxe pour l'obtention de ce privilège. La proposition a été acceptée.

On a décidé d'organiser un grand tournoi militaire pour le mois de septembre prochain.

C'est aujourd'hui le dernier jour pour entendre les pétitions contestant les élections de nouveaux députés sortis victorieux de l'urne électorale le 5 mars dernier. Pas moins de cinquante pétitions ont été filées et déposées. Le palais de la cour d'appel présentait un aspect inaccoutumé. Les employés et les officiers de la cour ont été occupés toute la journée à cette besogne d'élections. Le dépôt a été fait dans chaque cas, et \$20,000 ont été mis entre les mains du protonotaire en moins de dix minutes.

Voici une liste de quelques-unes des élections contestées aujourd'hui celles de David Henderson à Halton ; George Taylor à Leeds Sud ; Sir John A. Macdonald à Kingston ; Charles Fribain à Victoria-Sud ; Joseph Featherstone à Peel ; C. S. Hyman à London ; Isidore Frouin à Prescott ; W. Malack à York-Nord ; John A. Barron à Victoria-Nord ; James Trow, à Perth-Sud ; J. E. Bowman à Waterloo-Nord ; Ruben Trux, à Bruce-Est ; Archibald Campbell à Kent.

Dans la plupart de ces contestations, le défendeur a produit une pétition demandant la déqualification des poursuivants.

Les deux députés américains qui ont été arrêtés ici pour vol dans une banque, à la demande des autorités de Cleveland, Ohio, ont comparu, ce matin, devant le magistrat de police. Ils ont consenti à subir leur procès devant les tribunaux de leur pays, et ils sont en conséquence partis pour Cleveland, cette après-midi, sous la garde de trois hommes de police.

Bulletin maritime

Ligne Allan

La ligne Dominion

LE PROCHAIN CONCOURS DU MERITE AGRICOLE

Nous nous empressons de publier l'importante communication qui suit, et qui nous est adressée par l'honorable M. Joly de Lotbinière, président du Conseil d'Agriculture, en charge du département de l'Agriculture en l'absence de l'honorable M. Mercier :

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION Québec, 19 avril 1891. Monsieur le rédacteur Québec.

Monsieur, Le gouvernement, en mettant à exécution, pour la première fois, l'année dernière, la loi qui établit le concours provincial de Mérite Agricole, a compris qu'il était prudent de limiter le concours à un petit nombre de comtés pour son premier essai, et a nommé pour son premier essai : Jacques-Cartier, Hochelaga, Laval, Deux-Montagnes, Soulanges et Vaureuil, et la partie des comtés d'Argenteuil et Terrebonne renfermant les paroisses et townships non compris dans les Laurentides.

Cette année, le concours sera sur une plus grande échelle et embrassera les vingt-deux comtés suivants : Bagot, Beauharnois, Brome, Chambly, Châteauguay, Compton, Drummond, Huntingdon, Iberville, Laprairie, Missisquoi, Napierville, Richelieu, Richmond, Rouville, Shefford, Sherbrooke, Stanstead, St-Hyacinthe, St-Jean, Verchères et Yamaska.

L'expérience acquise dans le concours de l'été dernier donne lieu de croire que nous obtiendrons des résultats de plus en plus satisfaisants, et nous espérons que le concours rendra de véritables services à l'agriculture dans la province.

La date à laquelle les entrées devaient être faites a été reculée de quinze jours, c'est-à-dire qu'on recevra les entrées jusqu'au 15 mai prochain (1891). Des bannières d'entrées et les règlements seront envoyés à tous ceux qui aimeront à prendre part à ce concours, ils n'ont qu'à faire la demande au département de l'Agriculture. Les entrées au concours sont gratuites. Seront admis à concourir : ceux qui ont obtenu des prix dans le concours de comtés, de paroisses ou townships, pour les terres les mieux tenues, depuis que ces concours existent.

Les concurrents devront cultiver, soit comme propriétaires ou locataires, une ferme dont au moins 60 arpents en superficie seront en culture, soit en foin, pâturage, jardinage, légumes, verger, menus fruits, etc.

Les conditions de ce concours sont telles qu'aucun cultivateur laborieux, économe et intelligent, ne doit hésiter à concourir dans la crainte que son peu de fortune ne l'empêche de se mesurer avec des concurrents plus favorisés que lui sous ce rapport. Les juges auront à rechercher, avant tout, quels sont ceux qui tirent le meilleur parti de leurs terres, sans les épuiser et avec le moins de dépense, comparé à la somme de profit net qu'ils en obtiennent.

Le mérite et le travail, et non la fortune, assureront le succès. Espérant que vous voudrez bien communiquer ces renseignements à vos lecteurs.

Je demeure, Votre tout dévoué, H. G. JOLY DE LOTBINIÈRE, Président du Conseil d'Agriculture.

LA FETE DES ARBRES

Nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement se propose cette année de célébrer la fête des arbres avec solennité. Le climat de la province n'étant pas uniforme, on a établi deux divisions, un jour différent étant désigné dans chacune comme le jour de la fête des arbres.

Dans la division Ouest, la plantation aura lieu le mercredi 6 mai ; cette division se compose des districts électoraux d'Argenteuil, Bagot, Beauharnois, Berthier, Brome, Chambly, Châteauguay, Compton, Deux-Montagnes, Drummond, Hochelaga, Huntingdon, Iberville, Jacques-Cartier, Joliette, Laprairie, L'Assomption, Laval, Maskinongé, Missisquoi, Montcalm, Montréal, Napierville, Ottawa, Pontiac, Richelieu, Richmond, Rouville, Shefford, Sherbrooke, Soulanges, Stanstead, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Saint-Maurice, Terrebonne, Trois-Rivières, Vaureuil, Verchères et Yamaska.

La plantation n'aura lieu que le 19 mai dans la division Est, qui se compose des comtés de Beauce, Bellechasse, Bonaventure, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi et Saguenay, Lac Saint-Jean, Dorchester, Arthabaska, Gaspé, Kamouraska, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Matane, Mégantic, Montmagny, Montmorency, Nicolet, Portneuf, Québec (cité), Québec (comté), Wolfe, Rimouski et Témiscouata.

Nous croyons savoir que la plantation ordinaire d'arbres par le gouvernement se fera cette année, non pas dans l'enceinte de la ville, mais près de l'embouchure de la rivière Lairet, sur la pointe de terre appelée fort Jacques-Cartier et où ont eu lieu les grandes fêtes de la Saint-Jean-Baptiste de 1889. C'est vraiment une heureuse pensée qu'a eue le gouvernement de choisir pour y faire de nouvelles plantations précisément l'endroit du premier défrichement de la terre du Canada. Ce sont en effet les compagnons de Jacques-Cartier qui, dans l'automne de 1535, près de trois quarts de siècle avant la fondation de Québec, ont les premiers entamé la forêt canadienne pour y ériger leur fort historique entouré de retranchements et de fossés.

nes, ormes, pins, cèdres, etc., etc., et nul doute que la plantation des arbres de 1891 aura autant de succès que la plantation de 1890. L'honorable M. Joly de Lotbinière fait de l'arboriculture son amour. C'est là le secret du magnifique résultat qu'il sait toujours obtenir. Nous publierons dans quelque temps les instructions qu'il a rédigées relativement à la plantation des arbres dans les deux divisions.

NOS MINISTRES EN BELGIQUE

Le public belge a suivi pas à pas les honorables MM. Mercier et Shelyny pendant leur tournée en Belgique. Les journaux ont noté chaque jour leurs mouvements.

Quelques temps avant leur arrivée, le Courrier de Bruxelles publiait la note qui suit :

Après feu Mgr Labelle, assistant-ministre de l'Agriculture de la province de Québec, voici un premier ministre de la province qui va nous arriver, M. Mercier. Le voyage en Europe de cet homme d'État, catholique et Canadien français, avait pour but de négocier un emprunt destiné à la construction de chemins de fer vicinaux et à l'amélioration de la voie dans le bas Canada, où cette voie n'est pas développée suffisamment. On dit que notre monde industriel réserve un grand accueil au ministre canadien. La Bourse des métaux a décidé de lui offrir un banquet.

La présence de M. Mercier en Belgique contribuera, on n'en peut douter, à étendre nos relations d'affaires avec la province de Québec, l'une des plus riches et des plus actives du Canada.

Le 4 avril, ce même journal annonçait leur arrivée et rendait compte de leur mission. Il y a dans ce compte rendu plusieurs inexactitudes, fort pardonnable d'ailleurs, que le lecteur canadien découvrira d'un coup d'œil :

M. Mercier, premier ministre de la province de Québec, est arrivé aujourd'hui à Bruxelles, venant de Paris. Il compte se rendre à Gand et à Malines pour visiter certaines industries et des écoles agricoles. Il est à la tête d'une mission dont le but est de lutter contre le bill Mackinley.

Pour y arriver, M. Mercier veut négocier en France : 10 un emprunt de 22 millions de dollars (110 millions fr.) ; 20 la conversion de la dette intérieure, qui s'élève à 22 millions de dollars.

En outre, la mission étudiera en Belgique et ailleurs l'industrie sidérurgique et le meilleur mode à adopter pour la production de la betterave.

M. Mercier veut entrer en pourparlers avec nos chambres de commerce. Il fera trois mois de séjour en Europe.

Les membres de la mission feront des voyages en province et à l'étranger. Ils seront de retour lundi ou mardi à Paris.

M. Mercier a déclaré qu'il est inexact qu'il y eût au Canada un parti demandant l'annexion du Canada aux États-Unis ; le seul parti, c'est le parti de l'indépendance complète, et peut-être atteindra-t-il son but au moyen d'arrangements avec l'Angleterre.

M. Mercier assistera, le 8 avril prochain, au banquet que lui offre la Bourse des métaux et charbons de Bruxelles.

M. Mercier s'est toujours montré très favorable à l'industrie belge et à la facilité singulièrement la tâche de notre consul général au Canada, M. F. Van Bruyssel.

Les industriels veulent témoigner leur reconnaissance à M. Mercier et associer M. Van Bruyssel à leur manifestation.

Dimanche, le 5 avril, le Courrier de Bruxelles parlait de la réception faite aux ministres canadiens et de l'audience que leur a accordé Sa Majesté le roi Léopold :

Comme nous l'avons dit, c'est hier, vendredi soir, que M. Mercier, premier ministre de la province canadienne de Québec, accompagné de M. Shelyny, ministre des finances du même État, de M. Bernatchez, député de la même province, et de M. Clément, secrétaire de M. Mercier, sont arrivés à Bruxelles par l'Express de 11.50 h. venant de Paris.

Les ministres canadiens ont été reçus ce matin, au département des affaires étrangères, par le prince de Chimay.

Le roi leur a donné audience dans l'après-midi, vers trois heures, en son palais de Bruxelles.

M. Bernatchez, ministre des finances donne ce soir, à sept heures, un dîner en l'honneur de M. Mercier et de M. Shelyny.

Le 7 avril, le Journal de Bruxelles rendait compte de leurs mouvements comme suit :

M. Mercier, premier ministre de la province de Québec, a fait hier une visite aux établissements industriels de Ste-Foy, avec les membres de la députation canadienne qui l'accompagnent.

NOTES

Pronostic météorologique pour les prochaines vingt-quatre heures. Observatoire de Toronto, 20 avril, 11 h. 30 p. m.

Bas Saint-Laurent, Golfe et provinces maritimes.—Vents légers ou modérés ; beau temps ; température stationnaire ou un peu plus élevée.

Splendide température hier.

Un complot de banque de Cleveland, Ohio, vient de se signaler en s'enfuyant avec la femme de son frère et \$2,000 appartenant à ses patrons. Il a été arrêté à Toronto ; on lui a fait rendre gorge.

Le prince de Bismarck a failli être défait par un candidat socialiste dans l'élection de Geestendam, Prusse. Il lui fallut courir les risques d'un nouveau ballottage dont le résultat est douteux. La cour se réjouit d'un coup défectif, si elle ne démentait pas la force croissante de l'élément socialiste en Allemagne.

Samedi dernier, de l'or au montant de \$1,250,000 a été expédié du New-York en Europe.

Une grève terrible existe en ce moment dans toute la région minière de l'Ontario. Les grévistes ont tenté de faire sauter plusieurs usines au moyen de la dynamite, mais jusqu'à présent sans succès.

Encore une difficulté internationale soumise à l'arbitrage du pape. Le Portugal et l'État libre du Congo ont décidé de s'en remettre au jugement du Saint-Père, quant à la délimitation de leur territoire.

Un nouveau soulèvement militaire a eu lieu en Angleterre parmi les artilleurs de la garnison de Portsmouth. Les mutins ont été incoercés.

On doit faire prochainement un nouveau tentative pour ressusciter l'entreprise du canal de Panama.

Le conseil des ministres a siégé toute la journée d'hier. Les ministres ont reçu dans la matinée une délégation composée du lord-évêque de Québec, de MM. John Hamilton, Geo. Rolt White et Robt Campbell, au sujet de l'octroi d'une subvention pour la reconstruction du collège de Lennoxville. Le gouvernement a promis de demander à la législature une aide de \$10,000 à cette fin, payable en versements annuels de \$2,000.

Nous regrettons vivement d'apprendre que notre ami M. Boutin, ancien député de Bellechasse, vient de perdre son épouse. M. Boutin et la famille voudront bien agréer nos condoléances.

DERNIERES DEPECES

Nouvelles de Montréal

Montréal, 20 avril.—L'incendie qui a éclaté ce matin dans les hangars du Pacifique cause à la compagnie des dommages très considérables. Lorsque les flammes furent aperçues la première fois, il était une heure après-midi. On s'est empressé d'aller sonner l'alarme à la boîte 147, et quelques instants plus tard, les pompiers étaient rendus sur les lieux. Mais malgré leur travail énergique, les flammes se propageaient avec une telle rapidité qu'il leur était impossible, sans le secours de toute la brigade, de se rendre maître de l'incendie. Alors, deux autres alarmes se succédèrent rapidement et bientôt toute la brigade des pompiers, accourus à la hâte, opposait à l'élément destructeur la plus vigoureuse résistance.

D'immenses jets d'eau étaient lancés sur les batteries enflammées, pendant que les plus hardis pompiers, par le moyen des échelles sur le haut des toits, bravaient le feu et le tonnerre pour faciliter le travail de leurs confrères. On croit que l'incendie a pris naissance dans la hangar le plus rapproché des usines à gaz, car c'est là que les flammes ont été vues le premier fois.

Pour se rendre sur le lieu du sinistre, les pompiers ont dû passer par une rue étroite et en très mauvais état. Ce travail leur a été très difficile. Ces bâtiments, construits en bois, fournissent un feu un aliment des mieux conditionnés, de sorte que les flammes étaient difficiles à contrôler. Plusieurs bâtiments adjacents, ainsi que quelques trains de marchandises et des piles de planches, ont failli brûler. Le premier qui a aperçu les flammes est un gardien de la compagnie. On a pu sauver les locomotives, mais il a fallu beaucoup de travail pour empêcher le feu de se communiquer à la gare. Vers une heure et demie, le toit et les murailles enflammées commencent à s'écrouler, et à trois heures l'incendie était contrôlé. Les pertes, estimées à \$90,000, sont couvertes par les assurances.

La quatrième assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce du district de Montréal a eu lieu ce soir à 8 heures, dans la salle de la chambre, dans la bâtisse de la "New-York Life". M. le Dr Pariseau, président, a fait un exposé très élaboré des opérations de l'année. On voit que cette institution a accompli dans les douze derniers mois des choses importantes et de la plus haute utilité pour le commerce.

Le Star de ce jour rétracte entièrement un article publié le 23 novembre 1887, sur le compte de madame Pruno, maintenant madame Maxwell Hagedel, de Paris. Le Star s'excuse d'avoir employé un commissaire sur les lieux, pour s'enquérir des faits connus dans l'article, l'enquête a démontré la fausseté. Il regrette par conséquent de les avoir publiés.

Le mystère qui enveloppait la disparition de Carl Swenson, bijoutier de la rue Craig, nous est enfin expliqué les restes du malheureux ont été trouvés, hier, dans un champ au Sault-aux-Recollets.

Les dernières volontés de feu M. J. A. Massue, de son vivant député de Richelieu pour la Chambre des Communes, sont appelées à passer par le crible de la justice et de la légalité. Certains héritiers trouveraient étrange que le défunt eût éliminé d'une façon aussi extraordinaire ses plus proches parents. M. J. Z. Resther serait avantage de trois

lots de terre à son choix dans la terre de St-Jean Baptiste, avant les héritiers. Il serait aussi mentionné dans le dit testament une défiance empêchant M. Gustave Drolet, son beau frère, les Massue et les Lussier de gérer les affaires de la succession. Il y aurait dans ce testament une question de substitution que madame Lussier, épouse du député du comté de Verchères, veut faire décider par les tribunaux. D'après les informations reçues, certains droits d'héritiers auraient été oubliés par le testateur.

C'est vraiment désolant de voir les proportions que prend l'émigration. Tous les jours, nos compatriotes s'en vont aux États-Unis par régiment. Ainsi, dans la semaine qui vient de s'écouler, il est passé à Richmond plus de mille Canadiens-français, avec leurs femmes et leurs enfants, en route pour les États de la Nouvelle-Angleterre. On écrit aussi de Richmond que dernièrement, en un seul soir, il en est embarqué 300 qui émigraient tous aux États-Unis.

Le maire McShane assistera, demain après-midi, vers 3 heures, à l'ouverture d'une cantine publique sur les quais, à peu près vis-à-vis de l'Hôtel-de-Ville. Ce sera une espèce de *compétition* ou les affamés, les altérés, les indigents, les pauvres abandonnés pourront aller s'abreuver ou manger gratuitement. Notre premier magistrat est un vrai philanthrope. C'est lui qui a organisé cette affaire et qui, avec l'aide de bons amis, a pu réunir assez de souscriptions pour réaliser ce projet de cantine publique.

Les conservateurs ont essayé de paier Laval avec un autre comté, mais ça n'a pas réussi. M. le Dr Ladouceur était au palais de justice ce matin, et il a fait faire les procédures nécessaires pour contester l'élection de M. Ouhinet.

Le port avait une physionomie nouvelle ce matin. Quatre vapeurs étaient amarrés aux quais : le Terreboune, le Laprairie, le Chambly, le Berthier, et leurs pavillons flottaient joyeusement aux vents printaniers. Cinq ou six goélettes, voiles déployées, se balançaient sur les eaux. Une foule de voliers couronnaient les quais de bois. Enfin, un millier de spectateurs, penchés sur la rampe, assistaient à ce renouveau.

M. Robitoux prend du mieux, mais il est pas encore assez bien pour se rendre au bureau du gouvernement.

Echos de la Capitale

Ottawa, 20 avril.—Le ministre de la Marine et des Pêcheries a l'intention de proposer, à la session prochaine du Parlement fédéral, d'imposer une taxe d'exportation sur le poisson pris dans les eaux canadiennes par les pêcheurs américains ou d'autres nationalités étrangères, et de défendre aux citoyens canadiens, sous peine d'être traduits devant les tribunaux, de louer des bateaux, ou de fournir des agrès aux pêcheurs des États-Unis.

M. Châteaufort desire faire nommer le député Bagnon assistant-Orateur de la Chambre des Communes, mais sir Hector Langevin, dit-on, n'a pas l'assentiment du docteur Grandbois, député de Témiscouata, pour le dédommager de ce qu'il n'a pu avoir la position de percepteur de la douane à Québec.

Le relevé des rapports pour 1890 des compagnies d'assurance faisant affaire au Canada accuse une augmentation considérable des primes et des profits réalisés par toutes ces institutions.

Les compagnies d'assurance canadiennes contre le feu ont reçues \$1,249,884 en primes et payées \$739,113. Les compagnies anglaises ont reçu \$1,071,452 et leurs pertes s'élèvent à \$2,165,347.

Le montant des pertes des compagnies américaines a été de \$300,916 et celui des primes de \$520,292.

De 1869 à 1890, les primes qui ont été payées à toutes les compagnies d'assurance sur le feu en Canada, s'élèvent à \$85,843,628, et les pertes totales qu'elles ont encourues à \$59,816,228.

Les primes reçues en 1890 par les compagnies d'assurance sur la vie accusent un déclin déterminé comparativement à l'année précédente. Les montants des réclamations qu'elles ont payées a augmenté de \$220,000.

Le gouvernement général a reçu le mémorandum de la législature de la Colombie anglaise demandant que la taxe imposée sur les immigrants chinois qui débarquent au Canada soit augmentée de cinquante à cent dollars.

La législature de la Colombie a aussi passé une loi qui défend l'emploi des chinois dans les mines.

Le taux de port des journaux canadiens expédiés en Angleterre a été augmenté de huit cents par livre afin de pouvoir rencontrer les dépenses supplémentaires occasionnées par le transport des milles européennes par voie de New-York.

Le lieutenant-gouverneur du Manitoba a refusé de sanctionner le bill relatif aux opérations des compagnies de colonisation dans la province des prairies, bill qui a été désavoué par l'exécutif fédéral puis adopté de nouveau par la législature manitobaine. Les gens se demandent pourquoi le lieutenant-gouverneur n'a pas fait la même chose quand on lui a soumis les lois qui abolissent la langue française et les écoles séparées.

Les tories croient expliquer leur fautive position en prétendant que le désaveu de ces deux mesures aurait entraîné un conflit regrettable entre les pouvoirs central et provincial.

Belle raison, quand on sait que sir John a caressé durant toute sa vie politique le rêve d'une union législative et n'a jamais laissé échapper l'occasion d'empêcher l'autonomie des provinces.

Une dépêche de Charlottetown mande que le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard a donné sa démission aujourd'hui, et que le lieutenant-gouverneur a refusé de dissoudre la législature.

On croit que l'honorable Alexander Laird, leader des libéraux au Conseil législatif sera appelé pour former un nouveau ministère.

M. Thos Craig, maître de poste à Bristol Corners, a été désigné parce qu'il a refusé d'accepter la candidature de M. Haggart, ministre des Postes, aux dernières élections.

Le libéraux en majorité dans les deux chambres.—La législature convoquée à Charlottetown, 20 avril.—La législature de l'Île du Prince-Edouard doit se réunir le 23 courant. La session aura cette année une importance exceptionnelle, car par suite des quatre élections partielles qui viennent d'avoir lieu le gouvernement provincial se trouve en minorité dans l'Assemblée législative. Dans la chambre basse, les partis se divisent comme suit :

Ministériels 14
Oppositionnistes 15
Absent 1
30

Le député absent est un oppositionniste.

Fin de la débâcle à Trois-Rivières

Trois-Rivières, 20 avril.—L'eau considérablement baissée depuis hier. Les quais seuls sont maintenant submergés. Le Berthier a commencé hier midi, à tenir sa ligne régulière entre Trois-Rivières et Montréal.

La nomination des candidats dans le district d'Algoa

Sault-Sainte-Marie, 20 avril.—La nomination des candidats dans le district d'Algoa a eu lieu à Port Arthur, samedi. Les candidats sont MM. D. F. Burke, libéral, et Geo. H. McDonnell, conservateur. Le résultat n'est pas douteux. Tout le monde regarde comme certain le victoire du candidat libéral.

L'honorable M. Carling a aussi été mis en nomination par les conservateurs, mais s'est retiré peu après.

TERRIBLE DESASTRE SUR UN CHEMIN DE FER

Huit personnes tuées

Cleveland, 20 avril.—Un terrible accident est arrivé samedi soir à Kipton, sur le chemin de fer Lake Shore, à quarante milles à l'ouest d'ici. Deux trains, le train-poste rapide No 14 et le Toledo express sont venus en collision. Le premier roulait avec une vitesse vertigineuse et le choc a été quelque chose d'épouvantable. Les locomotives, trois wagons-poste et un wagon bagage ont été littéralement mis en pièces. Huit personnes ont été tuées, les deux mécaniciens et six commis de la malle.

FATALE EXPLOSION

Trois hommes tués et un grièvement blessé

Winnipeg, 20 avril.—On rapporte qu'il y a une quinzaine de jours, trois hommes ont été tués et un autre grièvement blessé en minant le roc sur l'embranchement Columbia and Kootenay du Pacifique Canadien. La mine tardant à éclater, les ouvriers retournèrent pour l'allumer de nouveau, mais au moment où ils en approchaient, l'explosion se produisit et ils furent déracés sous un amas de pierre.

CHANGEMENT MINISTERIEL AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Saint-Jean, N. B., 20 avril.—On annonce que M. Lablanc, de Restigouche, doit remplacer dans le cabinet provincial M. Lablanc, ministre sans portefeuille.

Assises criminelles

L'ATTENTAT DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PICOTIÈRE

(Suite de l'audience d'hier après-midi)

M. LUGER MAROIE, frère du témoin précédent, dit que le soir du 16 juin, il y avait un bal dans la maison d'un nommé Dionne, voisin de la résidence de M. Potvin et M. le sénateur Pelletier s'était réfugié. Quelques personnes entraient, sortaient et retournaient au bal ; d'autres se rendaient à la gare.

J. B. HUDON dit BEAUCHEU a entendu plusieurs personnes proférer des menaces contre l'honorable sénateur Pelletier. Des voix dans la foule criaient : "Tue-le ! fesse.—Il ne sortira pas ce soir ; il ne sortira que demain." Il a vu M. Pierre Rouleau près de la gare. Plusieurs personnes cherchaient la maison de M. Potvin, et il a entendu quelqu'un dire : "Quand le tecteur un souffle, ça sera le temps." Il n'a pas entré dans la maison, mais a regagné le village. Il est retourné à la maison Potvin vers 4 heures du matin. Quelques personnes gardaient la maison, et quelqu'un lui a crié : "Tu n'entreras pas, mon maudit !"

Transquestionné par M. Taché, il dit qu'il s'est rendu chez M. Potvin à 4 heures pour voir si M. Pelletier était encore là. Il est entré dans la maison de M. Potvin vers 6 heures, mais ne peut dire s'il y avait quelqu'un de blessé, n'ayant examiné personne. Il a trouvé la porte barrée, mais n'a pas osé de difficulté à entrer. Il était accompagné de MM. Jos. Morin et François Bourgeois. Il sait qu'il y avait une veille près de chez M. Potvin, mais ne peut dire s'il y avait de la boisson.

FRANÇOIS BOURGEOIS connaît Pierre Rouleau, il l'a vu près de la maison de M. Potvin une partie de la nuit. Il y avait là une cinquantaine de personnes de la foule ; il croit qu'on voulait empêcher M. Pelletier de sortir.

Transquestionné par M. Taché, le témoin avoue qu'il a été fait prisonnier aux États-Unis, il y a un an ou un an et demi, pour s'être enivré. Il a été au bal et a pris de la boisson. Plusieurs personnes étaient en fête. En sortant de chez M. Dionne, il s'est rendu chez M. Potvin. Personne ne l'a touché.

JOSEPH OUELLET se rappelle le 16 juin dernier. Il a remarqué qu'il y avait beaucoup de monde à la station. Il a vu Pierre Bouleau, qui connaît très bien, à plusieurs reprises dans la foule, mais ne se rappelle pas l'avoir vu le matin.

Transquestionné par M. Taché, il dit qu'il y a toujours plus de monde que d'ordinaire la veille du scrutin à la station.

ARTHUR MORIN, âgé de 10 ans, se rappelle le 16 juin dernier. Il demeure près de chez M. Potvin. Il y avait une centaine de personnes près de la maison de M. Potvin. À 8 heures du matin, MM. Baulou et Ouellet, qui étaient dans la maison, lui ont demandé de regarder si la porte était barrée. Il y avait un bâton dans la fente de la porte.

La preuve de la couronne étant finie, les avocats de la défense déclarent qu'ils n'ont pas de témoins à faire entendre. Après d'éloquents plaidoiries de la part des avocats de la défense, M. Taché, de Hamouraska, et M. Fitzpatrick, et de M. Dugas et Choquette pour la couronne. Bon Honneur le juge Bossé résume la cause.

NOUVELLES

La bénédiction solennelle des travaux exécutés pendant les derniers huit mois, par les dames de l'Œuvre des Tabernacles, devant avoir lieu à une date assez rapprochée, les membres de la société encore en possession d'articles non terminés, sont respectueusement priés d'y mettre la dernière main, d'ici au 10 mai. A cette époque, le tout devra être adressé à madame T. Ledroit, trésorière de l'Association.

Par ordre, EGÉNIE TRU, Secrétaire.

Samedi après-midi, à la résidence de M. Stanislas Duquet, maison de pension, Basse-Ville, un vol a été commis dans la chambre d'un des pensionnaires, du nom de Arthur Demers, fils de Germain Demers, marchand de bois de St-Nicolas. On a subtilisé la somme de vingt-quatre piécards.

Un nommé Chabot, soupçonné, a été arrêté, mais comme l'argent n'a pas été trouvé sur lui, il a été relâché. Les détectives s'occupent de cette affaire.

Elections contestées

Les pétitions suivantes ont été filées au Cour Supérieur de Québec hier.

Joseph Chabot, de la paroisse de St-Laurent, Isle d'Orléans, contre M. Jos. Israël Tarte.—Belloc, Stafford et Belleau, avocats.

Edouard Lavocat, entrepreneur et François Moisan, charretier, vs l'honorable F. Langelier.—Casgrain, Angers et Lavary, avocats.

F. X. Lafrance, de la paroisse Notre-Dame de la Victoire, vs l'honorable Malcom Guay.—Belleau, Stafford et Belleau, avocats.

Nap. Alain, cordonnier, et Jos. Tardif, charretier de l'ancienne Lorette, vs J. J. Prémont.—F. X. Drouin, avocat.

Charles Bureau, cultivateur de Saint-Raymond, vs Arthur Dolise.—Drouin et Dionne, avocats.

Ernest Paquet et Ulric Barthe vs Victor Châteaufort.—Montambault, Langelier, Langelier et Taschereau, avocats.

Alfred Filion et François Gagné vs Arthur J. Turcotte.—Montambault, Langelier, Langelier et Taschereau, avocats.

De par la ville

Deux individus ont demandé et obtenu refuge hier soir au poste de police numéro un.

Un alarme de feu hier pour feu de cheminée.

La société Saint-Georges, de cette ville, célèbre sa fête annuelle, jeudi prochain. Il y aura un service spécial à la cathédrale anglaise, à 7 h. 30 du soir.

Le comité de police a siégé hier soir, sous la présidence de l'échevin Béland, et a approuvé plusieurs comptes.

PHARMACIE POTVIN & CIE

Simp. Princesse du Dr A. Potvin & Cie, pour la déduction des dents.

LE MEILLEUR PIANO

A ACHETER

La lettre suivante a été reçue par MM. R. S. Williams & Fils, de W. H. Pellow, agent Commercial pour le Canada, et l'Exhibition Coloniale de Londres, et de l'Angleterre.

Messieurs :

GRAND Etalage du Printemps

COMMENCÉ LE 1er AVRIL SE CONTINUE

DES DERNIERS MODES DANS LES VETEMENTS D'ENFANTS, HABITS ET COUVRE-CHEF, VETEMENTS DE DESOIRS POUR FEMMES ET ENFANTS, COUVREURS, ORNEMENTS DE ROBE ET AUTRES NOUVEAUTES.

Aussi les dernières nouveautés dans les Voitures d'Enfants DE NEW-YORK — AU MAGASIN DE — MME MOHR

LAIT! LAIT! LAIT A VENDRE

DERNIERE EDITION 5 HRS. P. M.

DERNIERES DEPECHEES

Les socialistes en France

In demonstration du Ter-mut

Assises criminelles

Audience du 21 avril.

A TRAVERS QUEBEC

Tribunaux correctionnel

Genève

CONFECTION COMMANDE

Vetements Messieurs

Elegance de Coupe, Perfection du fini, Main d'œuvre garantie, Commandes bien remplies.

Les plus grands choix d'étoffes pour vêtements complets, Etoffes Pantalons, Serges, Tricot, Drapeaux, etc., pour Pardessus de printemps.

L. A. Bergevin & Roy 35 A 45 RUE NOTRE-DAME 100 A 102

COTE LAMONTAGNE BASSE-VILLE TELEPHONE 537

Les remèdes de Racicot purgent de longue-main

J. E. P. RACICOT 25, Rue Saint-Joseph, Saint-André, Québec

Attention! Attention!

Grande vente à l'encan d'un fond de magasin de librairie en liquidation

MERCREDI, LE 22 COURANT, Au magasin de MM. J. X. Fontaine & Cie, Libraires, No. 6, rue de la Fabrique, Haute-Ville, Québec

Pour RIRE A la foire au pain d'épices, Gavroche, passant auprès d'un bon bourgeois qui se dispose à mordre dans un morceau de pain d'épices représentant un... porte-voies orné d'un énorme groin.

DECES POUR CHACUN NOUVELLES MARCHANDISES ET Nouveaux Jobs

MYRAND & POULLIOT Etoffes à Robes

POUR TOUS POUR CHACUN NOUVELLES MARCHANDISES ET Nouveaux Jobs

MYRAND & POULLIOT Etoffes à Robes

POUR TOUS POUR CHACUN NOUVELLES MARCHANDISES ET Nouveaux Jobs

MYRAND & POULLIOT Etoffes à Robes

POUR TOUS POUR CHACUN NOUVELLES MARCHANDISES ET Nouveaux Jobs

MYRAND & POULLIOT Etoffes à Robes

POUR TOUS POUR CHACUN NOUVELLES MARCHANDISES ET Nouveaux Jobs

MYRAND & POULLIOT Etoffes à Robes

POUR TOUS POUR CHACUN NOUVELLES MARCHANDISES ET Nouveaux Jobs

MYRAND & POULLIOT Etoffes à Robes

POUR TOUS POUR CHACUN NOUVELLES MARCHANDISES ET Nouveaux Jobs

LA TERREUR

La dépêche suivante nous arrive, et nous sommes en état d'en garantir l'authenticité:

Ottawa, 20 avril.—M. Taylor, le chef de parti ministériel, a adressé aux députés qu'il croit devoir appuyer le gouvernement une lettre les priant avec instance d'être présents à l'ouverture des chambres...

Le pont de Brooklyn va cesser d'être pour les piétons un pont de péage.

Julius Ferry convoite le siège laissé vacant à l'Institut par la mort du prince Napoléon.

On a célébré à Lexington, Mass., avant-hier, le cent septième anniversaire de la fameuse bataille de Lexington.

Il ne sont pas rares les acteurs américains qui valent de \$50,000 à \$100,000 dit le N. Y. Press W. Crane en vaut \$500,000.

Le scrutin de ballottage pour l'élection de Geestemunde aura lieu le 30 de ce mois.

Il paraît que le procureur-général va instituer une enquête au sujet de l'intervention, par certains personnages, dans les procès du grand jury au terme actuel des assises.

Hier, à la Cour Suprême des Etats-Unis, sur motion du procureur-général Taft, l'argumentation dans l'affaire de la goélette Seydell a été remise à une semaine.

L'histoire du dernier mariage de Barnum est peu connue. Il passe sur la rue, voit une jeune servante à l'air doux et intelligent; il la suit, pénètre chez la maîtresse, demande la jeune fille en mariage et vingt-quatre heures après, les préliminaires étaient bécotés.

L'insoluble empereur d'Allemagne, directement atteint par le résultat de l'élection, n'a pas pu réprimer sa colère. Il a menacé de dissoudre le Reichstag si M. de Bismarck parvient à former une coalition conservatrice-nationale-libérale contre le gouvernement.

Une dépêche de Key West (Floride) annonce que l'escadre des Etats-Unis réunie dans ce port, est partie avec des ordres cachetés. Ce départ a été hâté autant que possible en vertu d'ordres reçus de Washington.

Le Dr James Thatcher, professeur de physiologie à l'Université de Yale, est mort subitement hier matin, de pneumonie, à l'âge de 43 ans.

Une correspondance de Naples dit qu'il est bruit, en cette ville, de la présence au convent de la Canocchia d'un illustre père jésuite, qui serait arrivé en compagnie de deux autres membres de l'ordre.

M. le professeur Danne, de Berne, Suisse, vient de terminer une étude relative à l'influence de l'alcoolisme sur la race humaine.

Une correspondance de Naples dit qu'il est bruit, en cette ville, de la présence au convent de la Canocchia d'un illustre père jésuite, qui serait arrivé en compagnie de deux autres membres de l'ordre.

M. le professeur Danne, de Berne, Suisse, vient de terminer une étude relative à l'influence de l'alcoolisme sur la race humaine.

Une correspondance de Naples dit qu'il est bruit, en cette ville, de la présence au convent de la Canocchia d'un illustre père jésuite, qui serait arrivé en compagnie de deux autres membres de l'ordre.

M. le professeur Danne, de Berne, Suisse, vient de terminer une étude relative à l'influence de l'alcoolisme sur la race humaine.

Une correspondance de Naples dit qu'il est bruit, en cette ville, de la présence au convent de la Canocchia d'un illustre père jésuite, qui serait arrivé en compagnie de deux autres membres de l'ordre.

M. le professeur Danne, de Berne, Suisse, vient de terminer une étude relative à l'influence de l'alcoolisme sur la race humaine.

Une correspondance de Naples dit qu'il est bruit, en cette ville, de la présence au convent de la Canocchia d'un illustre père jésuite, qui serait arrivé en compagnie de deux autres membres de l'ordre.

M. le professeur Danne, de Berne, Suisse, vient de terminer une étude relative à l'influence de l'alcoolisme sur la race humaine.

Une correspondance de Naples dit qu'il est bruit, en cette ville, de la présence au convent de la Canocchia d'un illustre père jésuite, qui serait arrivé en compagnie de deux autres membres de l'ordre.

M. le professeur Danne, de Berne, Suisse, vient de terminer une étude relative à l'influence de l'alcoolisme sur la race humaine.

Une correspondance de Naples dit qu'il est bruit, en cette ville, de la présence au convent de la Canocchia d'un illustre père jésuite, qui serait arrivé en compagnie de deux autres membres de l'ordre.

M. le professeur Danne, de Berne, Suisse, vient de terminer une étude relative à l'influence de l'alcoolisme sur la race humaine.

Une correspondance de Naples dit qu'il est bruit, en cette ville, de la présence au convent de la Canocchia d'un illustre père jésuite, qui serait arrivé en compagnie de deux autres membres de l'ordre.

M. le professeur Danne, de Berne, Suisse, vient de terminer une étude relative à l'influence de l'alcoolisme sur la race humaine.

Une correspondance de Naples dit qu'il est bruit, en cette ville, de la présence au convent de la Canocchia d'un illustre père jésuite, qui serait arrivé en compagnie de deux autres membres de l'ordre.

Logeuses trouvaillent - Un autre incendie.

Quatre chevreux persillent dans les flammes. - Après quatre ans de séparation. - La musiquette sur nos places publiques.

Montréal, 21 avril.—L'abbé Collin, supérieur des Sulpiciens, s'est rendu à l'hôtel de ville hier matin, et a eu une longue entrevue avec le maire au sujet du monument Maisonneuve.

Le constable Galarnau était hier de service sur la rue Université, lorsqu'il trouva, au vièdre de l'Académie, le bras d'un enfant qui pourrait avoir eu dix ans d'années.

Un autre incendie désastreux s'est déclaré vers minuit, au coin des rues Montcalm et Beaudry, près de la rue Ste Catherine.

Le maire a été étonné de trouver tant de persévérance dans un amour de femme et lui a promis qu'il ferait faire des recherches à Chicago.

Elle s'en est retournée avec espérance. - A une réunion des journalistes de cette ville, on a été unanime à reconnaître la nécessité de la musique sur nos places publiques.

On a donc lieu de croire que nos Cités prendront en sérieuse considération la requête qui leur sera présentée et se feront un devoir de remédier aux scandales et aux dérèglements qui commencent chaque jour, en donnant satisfaction au public un amusement moral.

Le corps de Swenson Montréal, 21 avril.—Le corps du bijoutier Swenson a été trouvé à environ deux milles en descendant de la montée de la Côte des Neiges, et pouvait être vu de la voie du Pacifique Canadien.

M. François Goyet, cultivateur de l'endroit, travaillant son champ, vers cinq heures, avant-hier après-midi, lorsqu'il aperçut le cadavre gisant le long d'une clôture.

Le docteur Lecavalier et le juge de paix Desmarais, se rendirent sans tarder sur les lieux et firent transporter le cadavre à la salle du marché où l'enquête a eu lieu.

Après quelques jours, M. Wolff, nommé curateur à la succession du défunt, avait publié l'annonce suivante:

\$100 DE RECOMPENSE HOMME DISPARU

Carl Swenson, l'holloger et bijoutier bien connu, demeurant ci-devant au No 657 rue Craig, Montréal, âgé de 61 ans, pesant à peu près 180 livres, taille environ 5 pieds 9 pouces, et portant une grosse moustache blonde.

La dernière fois qu'il a été vu, il portait un pardessus en drap bleu, un pantalon de tweed brun et blanc, et un chapeau noir Derby; il devait avoir travaillé deux bagues en diamant au petit doigt de la main droite et un revolver avec poignée blanche dans sa poche.

Il a été vu pour la dernière fois le 19 de février. - Quoique quelques renseignements subsistant pour faire retrouver la dite personne, recevra la récompense ci-haut mentionnée en s'adressant à J. F. Weller, Vice-consul de Suède et Norvège, 72, rue Saint-Sulpice, Montréal.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans le temps, la police s'est trouvée en face d'une de ces causes où toute l'habileté de plus fin limier se trouve en défaut.

Le détective Robinson a toujours soutenu qu'il croyait que Swenson serait retrouvé, lors de la fonte des neiges, le long de la route, dans les environs de la ville.

Carl Swenson était un individu qui passait pour un original. Ses amis racontent qu'il lui prenait souvent envie d'aller faire des marches au loin en dehors de la ville.

Le soir de sa disparition, la thématique manquant plusieurs heures au-dessus de zéro, il venait de tomber une forte bordée de neige la ville.

L'endroit où le corps a été aperçu, se trouve dans un champ à environ mi-chemin entre la route conduisant au Sault et la descente de la Côte des Neiges. Il y a environ deux milles entre les deux routes à partir de la ville.

Le corps de Swenson restera à la morgue jusqu'à mercredi après-midi à deux heures. L'enterrement aura lieu le 24.

Le service doit être chanté à l'église allemande de la rue St-Dominique.

La grève des tisserands Bradford, 21 avril.—Les tisserands ont grève ont tenu une immense assemblée, hier, sans que la police les ait dérangés, d'autant qu'on est annoncé qu'on ne tolérerait plus ces assemblées.

On avait été trois estrades sur le Town Hall square et trois orateurs parlaient à la fois. On a adopté des résolutions protestant contre la conduite des autorités civiles.

L'assemblée a été paisible. La police et la police se tenaient prêts à marcher en cas de troubles.

Une enfant dans la graisse touillante St Hyacinthe, 21 avril.—Un terrible accident est arrivé samedi après-midi à la petite fille de M. Etienne Grenier, cordonnier chez MM. Séguin et Lallin.

L'enfant était chez son grand-père, M. Jules Bourget, bouvier, et jouait dans la cour. Un chaudron rempli de graisse bouillante était déposé par terre.

L'enfant marchant à reculons vint se frapper sur le chaudron et tomba dans le liquide.

M. Bousquet, témoin du terrible accident, retira l'enfant, mais déjà elle avait reçu de graves blessures. La petite vint, une belle petite fille de trois ans et demi, et sous les soins du docteur Turcot. Son état est très grave.

Le baron Fava, le ministre italien à Washington, est arrivé à Paris hier en route pour Rome.

Le baron Fava a déclaré à bord que le marquis Impérial serait aussi appelé à Rome.

L'affaire de la Nouvelle-Orléans

Ce que dit le baron Fava

Paris 21 avril.—Le baron Fava, le ministre italien à Washington, est arrivé à Paris hier en route pour Rome.

Le baron Fava a déclaré à bord que le marquis Impérial serait aussi appelé à Rome.

L'Italie, a-t-il dit, n'aura pas de représentants diplomatiques à Washington tant que cette affaire de la Nouvelle-Orléans ne sera pas réglée.

La révolte à Manipur Simla, 21 avril.—Une dépêche de Rangoon dit: Le Jobraj, le plus jeune frère de l'explorateur du Maharajah de Manipur qui a été proclamé régent, en septembre dernier a occupé dernièrement avec 2,000 manipouls la position tenue par le lieutenant Grant, jusqu'à ce que ce dernier fut obligé d'évaluer la place.

On croit que cette position est le fort Alongtaing, près de Thobal. Le 4 avril dernier, le lieutenant Grant a repoussé 4,000 manipouls, tuant le commandant en chef des manipouls qui était le troisième frère du Maharajah, deux généraux manipouls et un grand nombre de soldats.

Un des italiens lynchés à la Nouvelle-Orléans Fait consul bolivien

Washington, 21 avril.—On a appris que Jose Machaca, le riche marchand italien de la Nouvelle-Orléans, qui a été tué avec les autres membres de la Mafia à la prison de cette dernière ville, y était consul de la Bolivie.

Justicié la Bolivie n'a pas élevé la voix pour protester contre le massacre de son représentant.

Stanley Ce que lui ont rapporté ses conférences

New-York, 21 avril.—L'explorateur Stanley a fait visite pour l'Angleterre, samedi. Ses conférences lui ont rapporté \$10,000. Cet argent a été fait du 11 novembre au 4 avril. Le major Pond qui dirigeait la tournée de l'explorateur déclare que les conférences ont été un si grand succès, qu'il offrit à Stanley une somme de beaucoup supérieure à \$1,000.

Les grèves dans la Pennsylvanie Les grévistes se livrent à des vols de fait

Scottsdale, Pa., 21 avril.—A peine les soldats avaient-ils laissé la région, que les citoyens ont vu leurs craintes se réaliser et la plupart des mineurs ont de nouveau donné libre cours à leurs passions.

Toute la nuit de vendredi la région a retenti des terribles echoes de l'explosion de bombes de dynamite à Leisnering à la galerie numéro 3 des mines de Frick Frères.

L. Leisnering, hier matin, le député-adjoint Crawford et ses aides servaient des brefs d'expulsion, quand ils ont été saisis par une foule furieuse et horriblement maltraités. Le député Sanner a été laissé sans connaissance et on craint beaucoup qu'il n'en meure.

On y a essayé de chasser les grévistes, cette semaine, avec un grand renfort de troupes, et on craint beaucoup de nouveaux désordres, parce que les grévistes se comptent par centaines. Le secrétaire de l'Association du travail a commandé mille tentes pour abriter les grévistes sans abri.

Hier, à Leith, dans le but de dispenser une foule monastique, les huissiers Smith et Rice ont arrêté un homme nommé Shaffer, mais un de ses amis a attaqué les huissiers, les a battus et a réussi à faire relâcher Shaffer. L'huissier Smith a été grièvement blessé.

Harrisburg, Pa., 21 avril.—Le shérif McCormick du comté de Fayette, a télégraphié au gouverneur Pattison pour l'informer des nouveaux désordres de la région des mines et demander de l'aide.

Le gouverneur a répondu que la milice ne peut faire la besogne de la police et qu'il ne pouvait envoyer la troupe tant qu'il ne voyait pas les autorités civiles n'auraient pas tout employé pour réprimer les désordres.

Nous regrettons d'apprendre que M. Pêchevin Rhénois ne prend aucun intérêt, il a reçu hier les derniers sacrements de son directeur spirituel le Rév. Père Déry.

M. George Rold White, de cette ville a accepté le grade de major du 8e bataillon.

M. R. R. Dobell doit s'embarquer pour le Canada le 25 de ce mois.

M. Henri Simard député pour Charlevoix, aux communes est en ville.

Enquête de coroner Hier M. le député-coreneur Garneau est allé à Lévis tenir une enquête sur le corps d'une Dlle Dionne, morte subitement samedi après-midi, chez son beau-frère, M. Abraham Dionne, haut de la Côte Dionne.

Mlle Dionne souffrait d'une maladie de cœur qui ne l'empêchait cependant pas de travailler. Samedi après-midi elle se coucha et vers trois heures, l'ontendement râle, Mlle Dionne alla voir, elle expira.

Le verdict du jury a été: morte d'une syncope causée par une maladie de cœur.

Enquête de coroner Hier M. le député-coreneur Garneau est allé à Lévis tenir une enquête sur le corps d'une Dlle Dionne, morte subitement samedi après-midi, chez son beau-frère, M. Abraham Dionne, haut de la Côte Dionne.

Mlle Dionne souffrait d'une maladie de cœur qui ne l'empêchait cependant pas de travailler. Samedi après-midi elle se coucha et vers trois heures, l'ontendement râle, Mlle Dionne alla voir, elle expira.

Le verdict du jury a été: morte d'une syncope causée par une maladie de cœur.

Enquête de coroner Hier M. le député-coreneur Garneau est allé à Lévis tenir une enquête sur le corps d'une Dlle Dionne, morte subitement samedi après-midi, chez son beau-frère, M. Abraham Dionne, haut de la Côte Dionne.

Mlle Dionne souffrait d'une maladie de cœur qui ne l'empêchait cependant pas de travailler. Samedi après-midi elle se coucha et vers trois heures, l'ontendement râle, Mlle Dionne alla voir, elle expira.

Assises criminelles

Présidence de Son Honneur le juge Bossé

Blondin, Trudel, Ida Perrins, sont à la barre.

Son Honneur le juge Bossé, condamne Pierre Rouleau à \$50.00 d'amende. Le président du tribunal fait remarquer au coupable que des affaires comme celle de Ste-Anne, ne peuvent pas rester impunies, mais, vu qu'aucun fait particulier n'a été prouvé contre Rouleau, vu les dépenses qu'il a été obligé de faire, le tribunal ne le condamnera pas à la prison.

Le grand jury rend un true bill contre Ida Perrins. Procès remis au prochain terme.

La cause pour conspiration, Reine vs R. H. McCreavy et O. E. Murphy est appelée.

M. J. N. Belleau, un des avocats des défendeurs donne lecture d'un affidavit de M. O. E. Murphy disant que pour se défendre il lui faut avoir les témoignages de MM. Shakspeare et Baker qui demeurent à Victoria, Colombie anglaise, et vu que ces messieurs ne peuvent arriver à temps pour rendre témoignage, M. Belleau demande que la cause soit renvoyée au prochain terme.

La cause pour conspiration, Reine vs R. H. McCreavy et O. E. Murphy est appelée. M. Fitzpatrick et Gustave Stuart, avocat de M. Michael Connolly qui est tout particulièrement intéressé dans cette cause, vu qu'il est de son intérêt de prouver que McCreavy et Murphy ont conspiré afin de lui extorquer \$400,000.

Le but de la défense est de prouver que M. Michael Connolly n'est pas crédible sous serment et que M. Shakspeare et Baker sont les seules personnes qui peuvent faire une preuve complète à ce sujet.

Son Honneur le juge Bossé décide que la cause doit être renvoyée au cinquième jour judiciaire du prochain terme.

M. Stuart dit alors que cela ne serait pas arrivé si ce n'était l'intervention inopiné de la part des substitués du procureur général.

M. Annot attire l'attention du tribunal sur cette expression et M. Stuart est vertement tancé par le tribunal.

M. Chs. Fitzpatrick s'étant permis de prononcer les mots: "calendes grecques" en rapport avec la remise de la cause au prochain terme il se voit forcé de faire apologie.

On procède ensuite à l'assermentation d'un jury.

M. Jos. Martin, avocat des prisonniers Blondin et Trudel fait application des lois examinées sous serment, assermentés vu qu'il a été informé que quelques-uns des jurés ont en connaissance du premier procès subi par Blondin et Trudel et qu'au restant en cour, entendant les témoignages se sont formé une opinion. En conséquence, deux jurés ont assermentés et chargés de décider si quelques-uns des jurés ne sont pas aptes à servir comme jurés.

Deux jurés ont été recusés et on assermenté ensuite un jury et la cause procède.

Nous ne reviendrons pas sur cette affaire vu qu'elle a déjà été traitée au premier procès nous avons publié tous les témoignages reçus dans cette cause.

Le danger des armes à feu entre les mains des enfants

UNE BALLE TIREE EN PLEINE RUE

Traverse une porte de cour d'un pauvre d'épaisseur et pénétra dans son sein.

Vers midi et vingt, un portier, passant sur la rue St-Joseph, enfilait la rue Ste-Ursule, lorsque tout à coup une détonation d'armes à feu, se fit entendre à quelques pas de là, dans la direction du passage de police.

Immédiatement quelques chose d'étrange se passa, il pressa le pas, et au moment où il arrivait en face de la station de police, le détective Walsh qui avait entendu le coup de feu en sortait, et faisant quelques pas, il ramassait sur la rue un éclat de bois provenant de la porte de cour de la maison de M. Harrow, employé civil, rue Ste-Ursule.

Et dans cette porte, on pouvait voir à hauteur d'homme un trou rond d'un pouce de diamètre, semblable à celui qu'aurait fait une balle.

Il n'y avait plus aucun doute, un coup de fusil avait dû être tiré dans la cour.

Le détective Walsh s'empressa d'aller à la résidence de M. Harrow pour voir ce qui en était et on sortit quelques minutes après avec deux jeunes garçons, les fils de M. Harrow, dont l'un âgé de 15 à 16 ans et l'autre plus jeune.

C'étaient eux les coupables. Ayant un petit canon, ils s'amusaient à le charger de poudre et à le faire partir. A un moment donné, les deux imprudents mettent un morceau de plomb d'un pouce de diamètre dans le canon, puis le bourre de poudre. Le coup part, la balle passe à travers une porte de près de deux pouces d'épaisseur traverse la rue, et pénètre par une fenêtre dans la maison de M. Wurtele, comptable, et va tomber sur le plancher, près de la fenêtre.

Heureusement que personne ne passait sur la rue en cet endroit, à ce moment, car nous aurions aujourd'hui probablement une perte de vie à enregistrer. Il n'y avait qu'une servante dans la maison de M. Wurtele lors de l'accident, et cette servante venait justement de quitter la salle où la balle est entrée, lorsque la détonation se fit entendre.

C'est pas la première fois que ces sortes d'accidents, causés par des imprudences coupables, arrivent à Québec, et ce ne sera certainement pas la dernière. Attendu-t-on qu'il ait pertes de vie pour servir?

Nous ne comprenons pas que des parents puissent laisser entre les mains de leurs enfants des armes à feu.

Une personne nous informe que dernièrement encore des gamins s'amusaient à tirer sur les moineaux dans une cour de la ville.

Il y a certainement là négligence coupable de quelque part, et cela pour toutes on devrait en finir avec ces affaires d'armes à feu et faire un exemple. Aux autorités d'y voir.

Enquête de coroner Hier M. le député-coreneur Garneau est allé à Lévis tenir une enquête sur le corps d'une Dlle Dionne, morte subitement samedi après-midi, chez son beau-frère, M. Abraham Dionne, haut de la Côte Dionne.

A TRAVERS QUEBEC

Tribunaux correctionnel

Rien à la cour de police, à la cour du recorder une couple d'ivrogne paient l'amende convenue.

Les temps qu'il fait Nous avons aujourd'hui une des plus belles journées de l'année, temps clair, soleil resplendissant, brise légère et tiède. Les palétoques commencent à n'être plus de saison, aussi commencent-on à s'en débarrasser les épaules.

Bateaux-passeurs Les bateaux-passeurs feront à partir d'aujourd'hui un voyage de Québec à Lévis le 20 p. m. et un autre de Lévis à Québec le 21 p. m.

Le Québec-central Une assemblée des actionnaires et porteurs d'obligations du revenu de cette compagnie aura lieu aux bureaux de la compagnie, 27 Great Winchester St., Londres, Angleterre, mardi le 5 mai, à midi, dans le but de prendre en considération, et si elle est approuvée, passer une résolution sanctionnant la construction d'une ligne partant d'un endroit entre la station de la jonction de Beauce dans le township de St-Joseph, et la station de Tring dans le township de Broughton, tous deux dans le comté de Beauce, et allant rejoindre le chemin de fer Atlantique et Nord-Ouest, le long du chemin du fer Canadien du Pacifique à un endroit sur ou près de la lac Mégantic, au lieu de compléter la ligne du prolongement de la Vallée de la Chaudière partant de St-François au-delà de St-Georges et allant jusqu'à la frontière dans la Beauce.

Curieux trajet d'une balle et son heureux résultat: Ces jours derniers quelques amis étaient allés tirer à la cible, lorsque l'un d'eux s'avisa de tirer en l'air pour le simple plaisir de brûler une cartouche. Le coup partit et personne ne s'en occupa plus, mais ils auraient été bien surpris s'ils avaient vu la balle après avoir passé au-dessus de la rivière, était venue tomber dans une maison de la ville.

Pendant deux vitres où s'était enfoncée dans le bois d'un bureau placé près de la fenêtre, on y attachant avec elle par les déchirures que son passage avait causées, une feuille de papier qui se trouvait parmi un paquet de journaux placés sur la fenêtre.

La foule qui vint examiner ce curieux travail d'une balle, fut extrêmement surprise et charmée en constatant que la feuille de papier choisie par la balle était précisément une circulaire de la maison Myrand et Pouliot annonçant des jols d'étoffes à robes, serges, tweeds, cotonnades, etc.

Chacun est à même de constater qu'il y a un beaucoup de ces jobs, et s'ils sont avantageux, hâtez-vous d'en profiter.

Bois à la dérive Depuis quelques jours un grand nombre de légères embarcations de toute sorte parcourant le fleuve en tous sens à la recherche du bois qui descend à la dérive sur les glaces.

Plusieurs en ont déjà recueilli des quantités assez considérables, ce qui les paye un peu de leurs peines.

Le commerce de bois Le travail préparatoire à la descente de bois sur le fleuve est